



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 20 mai 2025, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 547-01-2025 amendement du *Règlement 547-2021 relatif à l'utilisation de l'eau potable* ;**

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 mai 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA